

Bonjour,

Octobre 1984 – octobre 2024 : 40 ans de prison, ça suffit !

Le 7 octobre, Georges Abdallah doit être libéré !

7 octobre ! La nouvelle est officielle : le 7 octobre 2024, le tribunal d'application des peines tiendra audience à Lannemezan pour statuer sur la demande de libération conditionnelle expulsion déposée il y a plus d'un an par l'avocat de Georges Abdallah.

Octobre 1984 - octobre 2024 : cette audience décisive actera, à quelques jours près, les 40 années de détention en France de notre camarade.

Octobre 1984 - octobre 2024 : nous attendons de cette audience qu'elle débouche sur la décision de libérer Georges Abdallah, ce prisonnier d'exception, le plus ancien détenu politique en France et sans doute en Europe.

Octobre 1984 - octobre 2024 : 40 années de détention après une condamnation prononcée à la suite d'un inique montage politico-policier et un premier avocat trahissant son client en œuvrant pour les services secrets, 40 années de détention malgré la fin de sa peine de sûreté il y a 25 ans, 40 années de détention alors que par deux fois ses demandes de libération ont été acceptées en première instance... puis rejetées sur appel du parquet aux ordres du pouvoir !

Le 7 octobre, Georges Abdallah doit être libéré ! Lui qui a dû affronter depuis le début les mesures et lois d'exception aggravant les normes de l'"État de droit" (cour d'assises spéciale, rétention de sûreté...).

Le 7 octobre, Georges Abdallah doit être libéré ! Lui dont le maintien perpétuel en détention a été dénoncé par de nombreuses institutions et jusqu'à d'anciens hauts responsables du pays.

Le 7 octobre, Georges Abdallah doit être libéré ! Lui qui a déjà déposé neuf demandes de libération. La dernière, datant de 2012, ayant été acceptée... sous condition de la signature par le ministre de l'Intérieur d'un arrêté d'expulsion, ce que E. Valls (comme ses successeurs) a refusé de faire. Ce déni d'une décision de justice fut ainsi commenté en 2022 par la rapporteure publique du tribunal administratif :

« Une telle solution [le rejet de la requête déposée par l'avocat de Georges Abdallah] n'est guère satisfaisante, mais aucune autre ne nous paraît envisageable dans le cadre juridique. Il faut espérer que la situation de Georges Ibrahim Abdallah puisse évoluer par d'autres voies. » [...] « Il est bien évident que le maintien en détention de Georges Ibrahim Abdallah, depuis bientôt trente-huit ans, obéit à des considérations de nature extra-juridiques et qui vous échappe. »

Le 7 octobre, Georges Abdallah doit être libéré ! Lui qui a donc constamment été l'objet des pressions du pouvoir politique, comme lorsqu'un ministre de la justice, J.-J. Urvoas, se permettait d'annoncer que la "perpétuité réelle" s'applique à Georges Abdallah. Lui qui a aussi été l'objet à maintes reprises des pressions des plus hautes autorités des États-Unis, exigeant du gouvernement français qu'il trouve le moyen de garder Georges Abdallah en prison.

Le 7 octobre, Georges Abdallah doit être libéré ! Lui dont son pays, le Liban, réclame officiellement depuis longtemps son retour.

Le 7 octobre, Georges Abdallah doit être libéré ! Nous, signataires de ce texte, nous le clamons et l'exigeons et nous ne cesserons pas de le scander, de l'écrire, de l'afficher et de le manifester durant un nouveau et puissant mois de mobilisation, jusqu'à cette date du 7 octobre.

Ce rapport de force, enjeu décisif pour la libération de notre camarade, nous l'avons construit depuis de longues années. Nous sommes aujourd'hui des milliers et des milliers, en France et de par le monde, à nous mobiliser, sous des formes variées et dans le respect de notre diversité, pour gagner notre unique objectif : libérer Georges Abdallah.

Comme le dit notre camarade : « La victoire ou la victoire ! ». C'est pourquoi, nous ne lâcherons rien jusqu'à cette victoire, et cela en respectant intégralement l'identité politique de Georges Abdallah, un militant révolutionnaire libanais, communiste, combattant de la lutte de libération du peuple palestinien. Celui qui sera libéré est en effet un symbole de résistance à l'oppression, qui ne s'est jamais renié tout au long de ces 40 années derrière les murs. Mais c'est dans ce combat de toute une vie que nous reconnaissons aussi l'indispensable solidarité

internationaliste avec les luttes des peuples pour leur libération et leur droit légitime à se libérer de l'exploitation et de la domination.

Dans la dernière ligne droite de cette nouvelle offensive juridique lancée par Georges Abdallah, nous tous, signataires de ce texte nous nous engageons à appuyer sa démarche en la faisant résonner partout où nous serons, jusqu'à la tenue de cette audience du 7 octobre - et s'il le faut même après, notamment le 26 octobre où se déroulera à Lannemezan une nouvelle manifestation nationale - pour accentuer toujours plus la pression sur l'État français et réussir enfin à le faire plier.

Ainsi, accentuons encore plus la pression pour arracher la victoire, ayant en tête ce que nous disait Georges Abdallah en 2022 : « Les diverses initiatives solidaires que vous avez développées dans cette campagne internationale depuis un mois apportent un cinglant démenti à ceux et à celles qui misaient sur l'essoufflement de votre mobilisation. »

Que mille initiatives fleurissent donc du 7 septembre au 7 octobre 2024 pour ce mois international d'actions coordonnées, partout en France, dans la rue et dans les quartiers, dans les facs et jusqu'à l'Assemblée, sur les murs et dans les médias, et à l'international devant les ambassades et consulats français.

Que mille initiatives fleurissent pour enfin obtenir la liberté de Georges Abdallah en faisant entendre notre clameur solidaire : « Georges Abdallah, tes camarades sont là ! »

40 ans de prison, toute une vie de combat ! Liberté pour Georges Abdallah !

Le 7 octobre, Georges Abdallah devra être libéré ! Le 7 octobre, Georges Abdallah sera libre !

Paris, le 22 août 2024

Campagne unitaire pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah